

**DEPARTEMENT DE
CHARENTE-MARITIME
MAIRIE D'YVES**

DELIBERATION DU 29 MARS 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 3
POUVOIRS : 1**

L'an deux mil vingt-deux le 29 mars à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel des séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24/03/2022 conformément aux articles L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient PRESENTS : M ROBLIN LEVEQUE TOMASSO MANDIN MICHAUD MAIRE PABUT GUIGNET – MME COURTADE MAIRE DUPIN EVRARD

Etaient ABSENTS : MME BECOURT CHASSEREAU RAMADE

Pouvoir : MME CHASSEREAU à M. TOMASSO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TOMASSO

=====

APPROBATION DU CM DU 11 JANVIER 2022

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 11 janvier 2022.

=====

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune :

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 344 658,84 €
Recettes : 344 658,84 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 048 345,00 €
Recettes : 1 048 345,00 €

=====

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal des bases prévisionnelles d'imposition 2022.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

Bases d'impositions prévisionnelles 2022	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti) : 1 393 454	18.38 % (+ 21,50% taux départemental)	586 635 €
Taxe foncière (non bâti) : 112 647	48.12 %	<u>60 342 €</u>
	TOTAL	646 977 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux d'imposition pour 2022 tels que ci-dessus.

=====

SUBVENTIONS 2022

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal de vote, à l'unanimité des membres présents, les subventions suivantes :

DEMANDEURS	Voté
FOOTBALL CLUB LES BOUCHOLEURS YVES	2 500,00 €
ACCA D'YVES	850,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	100,00 €
FANFARE DE CHATELAILLON	300,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS FOURAS	200,00 €
RCA 17	250,00 €
ASSOCIATION GRAINS DE SABLE	3 000€
RAYON DE SOLEIL D'YVES	500 €
COLLEGE MALRAUX (activités piscine)	454,36€
BLEUET DE FRANCE	150,00 €
BANDA FESTA 17	300,00 €
PETANQUE PALET	200,00 €
ASSOCIATION ARTOUR	1 500,00 €
ASSOCIATION RADIO COLLEGE	300,00 €
LES PETITES RAINETTES (achat de meubles en 2020)	6 000,00 €
FETES DES BOUCHOLEURS	5 000 €

=====

PARTICIPATION PASSEPORT LOISIRS JEUNES

Comme chaque année, le Conseil Municipal, est invité à délibérer sur le règlement au Centre Départemental Information Jeunesse d'une participation de la commune aux passeports loisirs

jeunes à raison de 70 € par adhérent. Ce passeport a un coût de 3 € pour les familles et donnent l'accès à de nombreuses activités lors des vacances scolaires pour les 12-18 ans. Pour 2021 : le CDIJ a comptabilisé 1 adhérent pour la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité des membres présents, à régler au Centre Départemental Information Jeunesse une participation à hauteur de 70 € par adhérent. Le nombre d'adhérents maximum sera au nombre de 10.

==-----==

INFLATION CARBURANT - IMPACT SUR AGENTS

L'inflation du carburant en ce début d'année impact fortement les agents habitant hors commune. Le gazoil est passé de 1,45 € en décembre à 2,10 € ce jour.

Le Maire propose qu'une prime de transport soit allouée aux agents hors commune + à l'agent effectuant 3 aller-retour dans la journée (travail fractionné). Cette prime est calculée en fonction du lieu de résidence :

lieu de résidence à commune aller -retour x 20 jours de travail = x km/mois

[x km/mois x (7litres/100km) x 1,45 €] – [x km/mois x (7litres/100km) x 2,10 €]

Cette prime serait versée pour l'équivalent deux mois (février mars) en un seul versement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement en un seul versement de la prime aux agents hors commune ainsi qu'à l'agent effectuant 3 aller-retour dans la journée.

==-----==

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mise en place des bureaux pour les élections présidentielles auront lieu le 10 et le 24 avril 2022

Fin de la séance : 23h15

